



COMITÉ DE TOPONYMIE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présents : M. Pierre-Luc Fortin, président du Comité et conseiller municipal
M. François Roy, toponymiste
M^{me} Sabrina Roy, vice-présidente du Comité et conseillère municipale

Invités présents : M^{me} Sandra Baron, chef de service – Urbanisme
M^{me} Valérie Bourgeois, directrice générale adjointe – Culture Trois-Rivières
(arrivée : 15 h 34)
M^{me} Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
(départ : 15 h 54)
M^e Sarah Landry, secrétaire administrative aux commissions et comités

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif, et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 15 h 32 et M. Pierre-Luc Fortin souhaite la bienvenue aux personnes présentes. De plus, il demande qu'un sondage Doodle soit réalisé avant de convoquer les prochaines réunions, afin d'augmenter le taux de participation aux réunions du Comité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre-Luc Fortin fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des sujets doivent être ajoutés au point Affaires diverses qui demeure ouvert. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 6 mai 2021

M. Pierre-Luc Fortin lit le procès-verbal de la dernière rencontre et y ajoute une précision concernant la Politique sur la dénomination toponymique de la Ville de Trois-Rivières. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Suivi du procès-verbal du 6 mai 2021

Point 7. Proposition pour le parc Linéaire n°1 : Aucun travail n'a été effectué, et ce, malgré la recommandation du Comité. Un suivi devra être fait à la reprise des travaux du Comité, après les élections municipales 2021.

Point 8. Politique sur la dénomination toponymique de la Ville de Trois-Rivières : M. Pierre-Luc Fortin demande des précisions quant à l'adoption de la politique et son Plan d'action. En effet, le procès-verbal du 6 mai 2021 fait état que l'adoption de la Politique sur la dénomination toponymique de la Ville de Trois-Rivières est subordonnée à la mise en place

d'un plan d'action et à l'octroi de ressources nécessaires pour accompagner le Comité. Or, étant donné que la Politique sur la dénomination toponymique de la Ville de Trois-Rivières est déjà rédigée, les membres du Comité conviennent plutôt de déposer la politique pour son adoption par le Conseil municipal le 5 octobre 2021, et par la suite, un plan d'action sera rédigé.

4. **Politique sur la dénomination toponymique de la Ville de Trois-Rivières – Suivi**

M. Pierre-Luc Fortin confirme aux membres du Comité qu'il déposera la politique à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le 5 octobre 2021. Toutefois, il affirme que la Ville devra prévoir une ressource supplémentaire dédiée à la toponymie et qui aura pour mandat de rédiger un plan d'action et d'en assurer le suivi, et qui pourra également effectuer les suivis des recommandations émises par le Comité.

5. **Toponymes – District 55**

M^{me} Sandra Baron explique aux membres du Comité qu'elle a reçu récemment le plan directeur du District 55 et que la nomination des rues pourrait être discutée à la prochaine rencontre du Comité. De plus, M. François Roy rappelle aux membres que pour ce développement, le Comité a recommandé d'appliquer un système toponymique faisant référence au sport et il ajoute avoir discuté avec le Comité du Temple de la renommée sportive de la Mauricie afin d'obtenir des noms féminins d'athlètes qui ont été introduites. Cette démarche s'avère limitée, puisque peu de femmes actuellement décédées furent introduites dans les dernières années. En effet, M. Roy indique que le principe de la toponymie veut qu'il y ait nomination de personnes décédées, mais le Comité peut faire fi du principe et nommer des athlètes féminines du Temple de la renommée sportive de la Mauricie qui sont toujours vivante.

Les membres du Comité discutent de la nomination de toponymes d'athlètes féminines de la région et demandent que M. François Roy effectue des démarches auprès du Temple de la renommée sportive de la Mauricie, afin d'obtenir davantage de noms d'athlètes féminines de la région.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande que M. François Roy effectue des démarches auprès du Temple de la renommée sportive de la Mauricie afin de recevoir davantage de noms d'athlètes féminines de la région. Approuvé à l'unanimité.

6. **Nomination d'une rue dans le développement Habitations Pointe-du-Lac – Prolongement des rues de Montmartre et de la Tamise**

Le sujet est reporté à une prochaine rencontre du Comité. De plus, M^{me} Sandra Baron explique qu'elle va effectuer la compilation des rues des plans directeurs où un toponyme est requis et le résultat de la compilation sera présenté à la prochaine rencontre du Comité. Les membres du Comité soulignent l'importance que la Ville se dote d'une ressource supplémentaire pour assurer le suivi des recommandations prises par le Comité.

7. **Carte interactive consacrée aux premiers ministres du Québec**

La Commission de toponymie du Québec a mis en ligne une carte interactive consacrée aux premiers ministres du Québec. Les membres du Comité sont donc invités à la consulter.

8. **Proposition toponymique – Raoul St-Louis**

Une proposition toponymique a été déposée afin que le nom de Raoul St-Louis soit ajouté à la banque des noms. M. Raoul St-Louis fut un caporal membre du Régiment de Trois-Rivières ayant reçu plusieurs médailles d'honneur, et à son retour de la guerre en 1945, il a agi à titre de policier et de pompier pour la Ville de Trois-Rivières. De plus, M. François Roy informe les membres du Comité que l'industrie militaire était bien présente dans le secteur du Cap-de-la-Madeleine, et propose que le nom soit ajouté à la banque des noms et qu'un petit secteur du nouveau développement Aleris soit consacré à l'industrie militaire ou à des militaires de la région.

Les membres du Comité discutent de la proposition et de la vision industrielle du nouveau développement Aleris, et M. Pierre-Luc Fortin propose plutôt que le nom soit utilisé pour une future place militaire puisque le Comité a reçu quelques demandes concernant des noms de militaires. Enfin, M. François Roy souligne l'importance de la référence militaire à la vision industrielle du nouveau développement, en raison, entre autres, du nombre d'industries du Cap-de-la-Madeleine qui ont consacré leurs activités au secteur militaire.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'ajouter le nom de Raoul St-Louis à une banque de noms à thématique militaire. Approuvé à l'unanimité.

9. **Proposition toponymique – Colisée Jean-Guy Talbot**

À la suite de la démolition de l'Aréna Jean-Guy Talbot, des démarches ont été effectuées afin que le nom soit associé au Colisée de Trois-Rivières. Par conséquent, M^{me} Sophie Desfossés propose que le Colisée de Trois-Rivières soit désormais nommé le Colisée Jean-Guy Talbot. Elle ajoute avoir consulté l'organisation des Lions de Trois-Rivières et la présence de deux Colisées pour la Ville leur semblait un élément positif. Enfin, M^{me} Desfossés informe les membres que les biens d'importance de l'ancien Aréna furent conservés et pourront être exposés dans le Colisée.

Les membres du Comité discutent de la proposition et soulignent l'importance de conserver l'affichage patrimonial du nom. De plus, certains membres affirment que la Direction des communications et de la participation citoyenne ainsi que le ministère des Transports du Québec devront être informés de cette modification.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de modifier le nom du Colisée de Trois-Rivières pour qu'il soit désormais nommé le Colisée Jean-Guy Talbot. Approuvé à l'unanimité.

10. Requête d'un citoyen – rue Amherst

En raison du caractère historique particulier du nom Amherst, une demande a été déposée par un citoyen afin que le nom de cette rue soit modifié.

Les membres du Comité discutent de la demande et de la complexité pour une Ville de modifier le nom d'une rue. Tous sont en accord que le Conseil municipal doit donner un mandat clair au Comité pour effectuer ce type de modification. De plus, certains membres proposent de former un comité de travail pour analyser la position de la Commission de toponymie du Québec et d'autres Comités de toponymie concernant ce type de modification. Enfin, des critères devront être établis afin que la Ville puisse agir de façon uniforme lorsque ce genre de demande est déposée.

Recommandation :

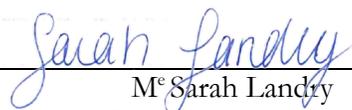
Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de former un comité de travail qui analysera la position de la Commission de toponymie du Québec et d'autres Comités de toponymie, afin d'établir des critères clairs concernant ce type de demande. Lorsque les critères et la position du Comité seront connus, le président recommande qu'ils soient ajoutés à la Politique sur la dénomination toponymique de la Ville de Trois-Rivières et au plan d'action. Approuvé à l'unanimité.

11. Affaires diverses

- a) M. François Roy informe les membres du Comité qu'il a reçu plusieurs toponymes féminins qui peuvent être ajoutés à la banque des noms.
- b) M. Pierre-Luc Fortin informe les membres du Comité qu'il a participé à l'inauguration du parc de la place Rita-Lafontaine et souligne l'importance de cette inauguration.
- c) M. Pierre-Luc Fortin informe les membres du Comité qu'il a reçu la démission de M^{me} Marianne Mathis à titre de membre citoyenne.

Levée de la réunion

La rencontre se termine à 16 h 50.



M^e Sarah Landry
Secrétaire administrative aux commissions
et comités



M. Pierre-Luc Fortin
Président du Comité et conseiller municipal